

Le Financial Times a publié pour la 10^{ème} année consécutive son numéro spécial « **FT Innovative Lawyers Report** » pour l'Europe. Cette publication met en avant les initiatives les plus innovantes des cabinets d'avocats et juristes sur le marché européen.

La crise de 2008, l'évolution des différentes législations nationales, les fusions et rapprochements de nombreux acteurs pour asseoir des plateformes internationales toujours plus importantes, la nécessaire rationalisation des coûts de fonctionnement, ont fait éclore de nombreuses idées. Ces idées ont évolué et se sont structurées au fil des années.

Le « **FT Innovative Lawyers Report** » offre une analyse unique pour le marché juridique et référence les cabinets d'avocats et professionnels du droit les plus innovants : « Innovation dans le service client », « Cabinet européen le plus innovant » au Royaume-Uni et en Europe ou encore « Le jeune juriste le plus innovant » ...

En matière de RSE, c'est l'organisation britannique Iprobono qui a gagné. Cette organisation a permis de créer un réseau de 50 000 avocats bénévoles et 1200 organisations civiles dans le monde et d'accompagner plus de 720 projets dans 31 pays. La mission d'Iprobono est de connecter des avocats qui souhaitent mettre à profit leur expertise pour l'intérêt général.

Concernant la catégorie « Innovation technologique », Axiom, sort de nouveau du lot grâce à sa technologie Iris qui permet aux entreprises multinationales de créer et gérer leurs contrats commerciaux plus rapidement et plus efficacement avec un risque réduit. Ce portail analyse les documents existants pour générer un nouveau document mettant en lumière les zones de risques.

Parmi les lauréats, nous retrouvons de nombreux anglo-saxons. Parmi les cabinets continentaux, ce sont les sud-européens, espagnols et portugais, qui sortent du lot. C'est un joli défi à relever pour les cabinets d'avocats français !

Pour l'édition 2016, les candidatures seront à déposer en mai 2016 et les innovations à présenter devront avoir été mises en place depuis le 1^{er} janvier 2015.

Découvrez l'ensemble des initiatives retenues en retrouvant ici, le rapport dans son intégralité : « [FT Innovative Lawyers Report 2015](#) »